

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 10/165

L'An deux Mille Dix, le 30 avril à 21 h 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Didier QUENTIN, Député-Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

Le 23 avril 2010

DATE D'AFFICHAGE

Le 23 avril 2010

ETAIENT PRESENTS : M. QUENTIN, M. LE GUEUT, Mme PELTIER, M. GIRAUD, Mme LECOMTE, M. DENIS, Mme CROUÉ, M. BESSON, Mme CHABANEAU, M. LABIA, adjoints,

Mme BARRAUD DUCHÉRON, M. CAU, M. CHABASSE, Mme CIRAUD-LANOUE, M. COASSIN, M. COEURET, Mme DOUMECQ, Mme DUMAS, Mme FAUQUET-MOLL, M. FILOCHE, M. GONZALEZ, M. GUIARD, Mme LEFEBVRE, M. MERLE, Mme MONNEREAU, Mme PELLET, M. POTENNEC, M. RICH, M. STOFFAËS, Mme WILLMANN, conseillers municipaux.

ETAIENT REPRESENTES :

Mme GRAMMATICO représentée par Mme CHABANEAU
M. JARDONNET représenté par M. MERLE
M. PRUDENCIO représenté par Mme DUMAS

ETAIENT ABSENTS-EXCUSES : -

Nombre de conseillers en exercice :	33
Nombre de présents :	30
Nombre de votants :	33

Mme DOUMECQ a été élue Secrétaire de Séance.

OBJET : Cession d'une parcelle de terrain à Monsieur Bernard BOURGEOIS – Cadastrée section CE N° 17 – Lieu-dit « La Coudray »

RAPPORTEUR : Mme PELTIER

VOTE : UNANIMITÉ

Selon arrêté n° 09.1496 du 25 novembre 2009, publié et enregistré le 17 février 2010 à la Conservation des Hypothèques de Marennes, la parcelle de terrain cadastrée section CE n° 17 lieu-dit « La Coudray », d'une contenance totale de 146 m², présumée vacante et sans maître au titre de l'article 713 du Code Civil, a été incorporée au domaine communal.

Monsieur Bernard BOURGEOIS a fait part le 12 mai 2008, de sa volonté d'acquérir cette parcelle.

Par promesse d'achat en date du 16 avril 2010, celui-ci s'est engagé à acquérir ce terrain au prix de 600 €(six cents euros).

LE CONSEIL MUNICIPAL

- OUI l'exposé du Rapporteur,
- VU l'avis du Service du Domaine en date du 11 mars 2010 ,
- VU la promesse d'achat signée de M. Bernard BOURGEOIS en date du 16 avril 2010,
- Après en avoir délibéré,

DECIDE

- de céder à M. Bernard BOURGEOIS, la parcelle de terrain cadastrée section CE n° 17 lieu-dit « La Coudray », d'une contenance totale de 146 m² au prix de 600 €
- d'autoriser Monsieur le Député-Maire à conclure et signer l'acte authentique à intervenir,
- de désigner Maître LAPEGUE, notaire 4 avenue de Pontailac à Royan, pour rédiger l'acte de vente.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,

Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 3 mai 2010

Pour le Député-Maire,
L'adjoint délégué,
Bernard GIRAUD



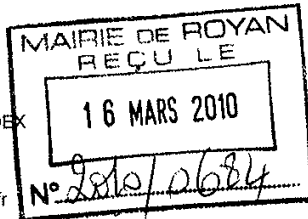
La Rochelle, le 11 Mars 2010

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
TRÉSORERIE GÉNÉRALE DE CHARENTE-MARITIME



ADRESSE POSTALE :
TRÉSORERIE GÉNÉRALE
Service FRANCE DOMAINE
14, rue Réaumur
17021 LA ROCHELLE CEDEX

BUREAUX :
FRANCE DOMAINE
7, rue Porte Neuve 17021 LA ROCHELLE CEDEX
Téléphone : 05 46 30 08 73
Télécopie : 05 46 30 18 35
Courriel : tgdomaine017@dgfip.finances.gouv.fr



Monsieur le Député- Maire
Hotel de Ville
80 avenue de Pontailac
BP 218C
17205 ROYAN CEDEX

Pour nous joindre :

Affaire suivie par : Michel MACHE
Téléphone : 05 46 30 08 72
Télécopie : 05 46 30 18 35
Courriel : tgdomaine017@dgfip.finances.gouv.fr

R.C. N° 2010/ 306 V 373

OBJET : Avis du Service des Domaines

REFERENCE : Votre lettre du 2 Mars 2010 , Référence HT/SM
Affaire suivie par Hubert Thomas

Monsieur le Député-Maire ,

Par lettre citée en référence, vous avez demandé l'avis du service des domaines sur la valeur vénale d'un bien vacant cadastré section CE 17 pour 146m², sis à Royan , lieudit « La Coudray », et dont vous envisagez la cession au profit d'un propriétaire voisin

Je vous informe, après enquête, que la valeur vénale actuelle de ce bien , compte tenu de ses caractéristiques et de l'état du marché immobilier local, peut être estimée à **60 Euros**

L'évaluation contenue dans le présent avis correspondant à la valeur vénale actuelle, une nouvelle consultation du domaine serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans le délai d'un an.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Député-Maire, l'assurance de ma considération distinguée.

Pour le Gérant Intérimaire de la Trésorerie Générale
et par délégation
l'Inspecteur des Domaines

Michel MACHE

MINISTÈRE DU BUDGET
DES COMPTES PUBLICS
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

PROMESSE D'ACHAT

Je soussigné, Monsieur Bernard BOURGEOIS demeurant 13 Impasse Plein Eté à 17110 SAINT GEORGES DE DIDONNE,

Promet et m'oblige à acquérir à l'amiable, dans un délai de six mois à compter de la signature des présentes, à la Ville de ROYAN la parcelle cadastrée section CE n° 17 lieu-dit « La Coudray » pour une surface totale de 146 m², sous les charges et conditions ordinaires, moyennant le prix global de 600 EUROS (Six Cents Euros).

Verse, à la signature des présentes, la somme de 10% de la valeur hors taxes du terrain.

Au cas où la promesse serait transformée en acquisition par l'acceptation par le Conseil Municipal de la Ville de Royan dans un délai de six (6) mois à compter de la signature des présentes et suivie par la signature d'un acte authentique dans le délai de deux (2) mois, cette somme viendra en déduction du prix d'achat. Dans le cas contraire, elle restera acquise à la Ville à titre d'indemnité pour l'immobilisation du terrain, sauf dans l'hypothèse où la réalisation de la vente ne pourrait intervenir du fait de la Ville.

Accepte le ou les terrains dans l'état du jour de la signature de la présente.

M'engage à prendre en charge les frais et honoraires du Notaire et du Géomètre, chargés de la régularisation de la vente.

FAIT A ROYAN, LE 16-04-2010



PRECISER :

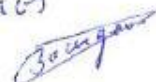
GEOMETRE: Cabinet Devouge à Royan

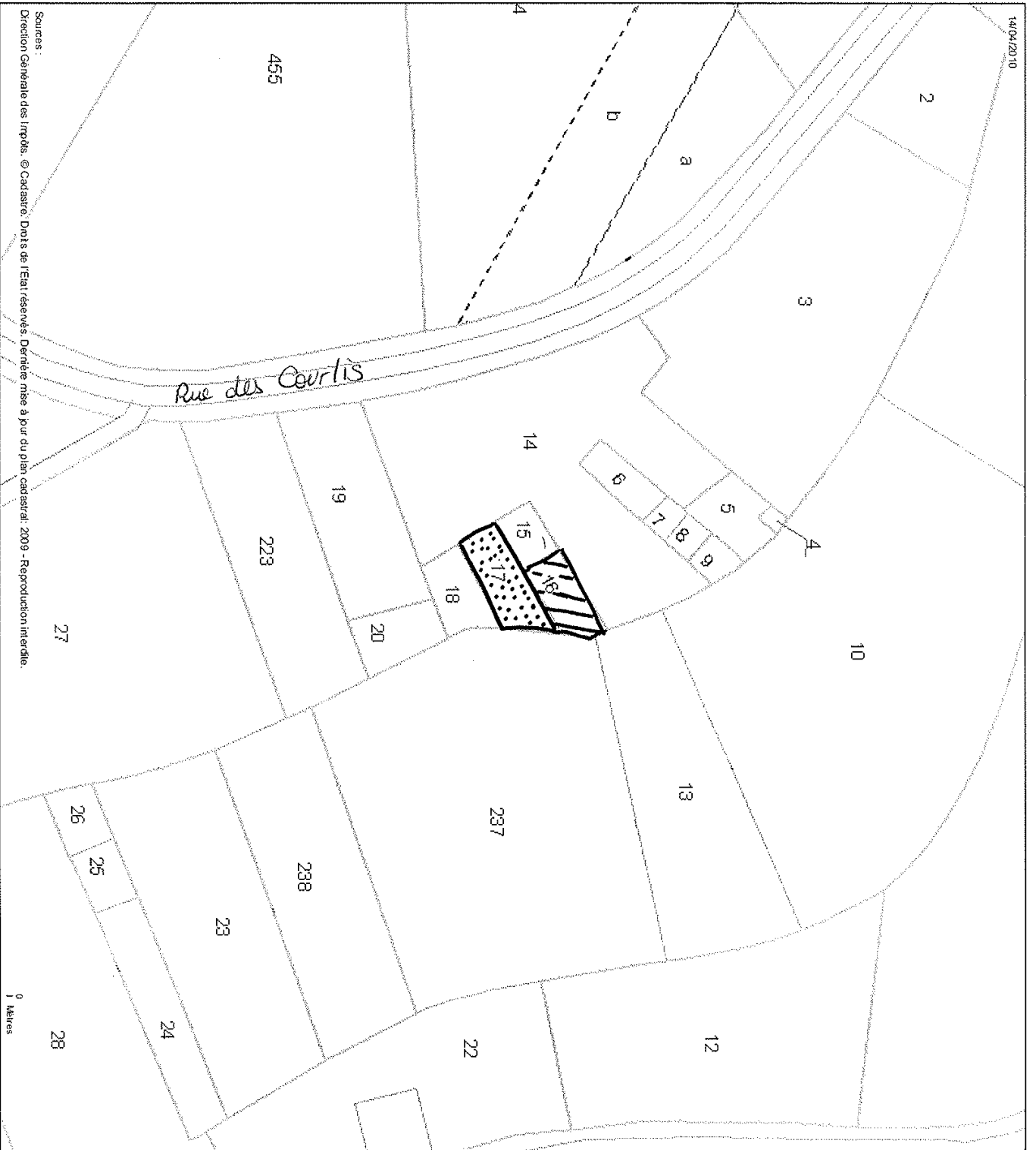
NOTAIRE : Alain Raguey - Stéphane Lapeque à Royan

La mention « lu et approuvé pour la somme de Euros » (en toutes lettres) doit être écrite de la main des promettants avant la signature.

Lu et approuvé pour la somme
de six cent euros

chèque BP N°4 0119244
de 60 euros Trésor Public





Sources :
 Direction Générale des Impôts, © Cadastre, Dots de l'Etat réservés. Dernière mise à jour du plan cadastral: 2009 - Reproduction interdite.



Commune de
 Royan

Parcelle propriété
 de M. Bernard
 BOURGEOIS (jardin)

Parcelle en cours
 d'acquisition

Légende

- Voies cyclables
- Voies piétonnières
- Voies autre
- Voies secondaires
- Voie principales
- Voies privées ou autre
- Voies publiques
- Bâtiments Durs
- Bâtiments Légers
- Parcelles rejetées
- Parcelles
- Subdivisions fiscales
- Unités foncières
- Parapet
- Cimetière
- Piscine
- Voie Privée



échelle 1 : 841